

Séance ordinaire du conseil territorial du 24 mai 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2022-05-24_2756

Cachan – Instauration d’un périmètre de sursis à statuer dans le cadre de la prise en considération d’un projet d’aménagement sur le secteur Cousté/Dolet/Guichard/Vignes

L'an deux mille vingt-deux, le 24 mai à 19h les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 18 mai 2022. Conformément à la loi relative à la gestion de la crise sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, le quorum est ramené à un tiers des membres, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs. La séance est retransmise en direct sur le site internet de l'EPT.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Présent		P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Absente		-
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Représenté	K. Ben-Mohamed	P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Représenté	L. Bensarsa-Reda	P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Présent		P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Représenté	V. Leurin-Marcheix	P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Villejuif	M. BOUNEGTA Mahrouf	Représenté	L. Bensarsa-Reda	P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Représentée	P. Gaudin	P
Viry-Chatillon	Mme CAPELO Vanessa	Présente		P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Représentée	P. Sac	P
Savigny-sur-Orge	Mme CHEVALIER Catherine	Représentée	A Teillet	P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DARMON Charles	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Représentée	P. Bouyssou	P
Cachan	Mme DE COMAROND Hélène	Présente		P
L'Hay-les-Roses	M. DECROUY Clément	Représenté	F. Sourd	P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONT Jean-Marc	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. DELAGE Jean-François	Représenté	J.L. Laurent	P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	M. Mraidi	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Représenté	P. Segura	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Représentée	F. Bourdon	P
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présente		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Absent		-
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme EUGÈNE Joëlle	Présente		P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Absent		-
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Représenté	J.L. Maitre	P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	J.L. Maitre	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Présent		P
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Présent ⁽¹⁾		P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	M. Dorra	P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	C. Lefebvre	P

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Orly	Mme JANODET Christine	Représentée	I. Ben-Cheikh	P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Absente		-
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Absente		-
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Représenté	J.M. Leprêtre	P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	R. Marchand	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Représentée	G. Conan	P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Représenté	P. Bell'Lloch	P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Représenté	C. Pecqueux	P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	P. Bell'Lloch	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Représenté	I. Ben-Cheikh	P
L'Hay-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Représenté	M. Nowak	P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Présente		P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Absente		-
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Représentée	V. Morin	P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Représenté	C. Lefebvre	P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent		P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Représenté	E. Grillon	P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	M. Dorra	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	B. Ebode Ondobo	P
L'Hay-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Représenté	L. Taupin	P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Présent		P
L'Hay-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Présente		P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Présente		P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	S. Ostermeyer	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Présent		P
Arcueil	Mme PECCOLO Hélène	Présente		P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Cachan	M. PETIOT David	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	R. Boivin	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Présent		P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Présent		P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Présent		P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Représenté	V. Capelo	P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Absente		-
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent		P
L'Hay-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Présente		P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Représentée	G. Conan	P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Présente		P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. TEILLET Alexis	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Présent		P
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	P. Bouyssou	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. TRAORE Ibrahima	Présent		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Représentée	P. Sac	P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Représentée	P. Gaudin	P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	M. Mraidi	P
Villeneuve-Saint-Georges	M.VIC Jean-Pierre	Présent		P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Représenté	J. Berenger	P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		P

(1) A partir de la délibération 2747

Secrétaire de Séance : Monsieur Alexis Teillet

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2741 à 2746	53	41	94
2747 à 2761	54	41	95

Exposé des motifs

L'instauration de périmètres d'études est prévue par l'article L.424-1 du code de l'urbanisme, et permet à l'autorité compétente en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme de surseoir à statuer sur toute demande lorsque les travaux, constructions ou installations sont susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation d'une opération d'aménagement.

Associée à une démarche participative citoyenne active, la commune de Cachan poursuit l'ambition de maîtriser le développement urbain avec le double objectif de maintenir une dynamique de construction tout en garantissant un renouvellement urbain durable, sain et harmonieux, tenant compte des atouts patrimoniaux de la commune.

Par ailleurs, la ville s'est engagée dans la démarche d'élaboration d'un PLUi pilotée par et à l'échelle du territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre La municipalité souhaite confirmer les secteurs de projets et conforter la maîtrise du développement de ceux-ci dans ce contexte d'élaboration du PLUi.

Le secteur Cousté / Dolet / Guichard /Vignes :

L'ilot concerné est délimité par les rues Cousté, Etienne Dolet et Guichard et rue des Vignes. Il est fixé, pour ce secteur plusieurs orientations dans le PADD (PLU en vigueur) :

- Mettre en œuvre ou poursuivre les actions de renouvellement et de modernisation du parc de logements,
- Identifier et protéger le patrimoine architectural bâti,
- Redécouvrir la Bièvre,
- Maintenir les activités artisanales.

Il est traversé par la promenade inter-quartiers Nord-Sud qui constitue un des corridors écologiques de la trame verte de la commune. Il est, à ce titre identifié comme le secteur 2 constitutif de la promenade inter-quartier (étude réalisée en 2010/2011), et donc complémentaire aux aménagements réalisés de la montée aux Vignes et des rives de Bièvre (ZAC Desmoulins). Par ailleurs, un emplacement réservé, identifié n°4 et inscrit au PLU, est dédié à la réalisation d'un espace public et d'une circulation douce, matérialisant ainsi le projet d'aménagement de la promenade de la Bièvre.

L'intégralité de l'ilot est en zonage UCc du PLU et dont la vocation est d'être une zone urbaine amenée à se densifier. Plusieurs nouvelles constructions (opération de logements) ont été ou sont en cours de réalisation et permettent ainsi le renouvellement du parc de logements. La commune est propriétaire de plusieurs parcelles appelées à participer à la mutation de l'ensemble de l'ilot.

Dans ce contexte où le PLU intègre des éléments de mutation de quartier, il semble donc nécessaire d'instaurer la création d'un périmètre d'études pour contrôler le développement à l'échelle de l'ilot et en complémentarité de la réalisation du projet d'aménagement de la promenade de la Bièvre.

Sur avis favorable du conseil municipal en date du 14 avril 2022, il est proposé au Conseil territorial d'approuver la prise en considération du projet d'aménagement sur le secteur Cousté/Dolet/Guichard/Vignes tel que défini par le plan en annexe.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.101-1 à L.101-3, R.102-3, L.151-41 5°, L.151-43, L.151-52, L.153-18, L.153-60, L.300-1, L.424-1 et R.424-24 ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine-Bièvre ;

Vu la délibération n°10.7.35 du Conseil municipal de la Commune de Cachan en date du 02 décembre 2010 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération n°15.7.43 du Conseil municipal de la Commune de Cachan en date du 17 décembre 2015 approuvant la modification du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération n°2021-01-26-2217 du Conseil Territorial de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre en date du 26 janvier 2021 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal ;

Vu le plan ci-annexé et la liste des parcelles constituant le secteur Cousté / Dolet/ Guichard/ Vignes, si annexée ;

Considérant l'ambition de la commune de maîtriser son développement urbain avec le double objectif de maintenir une dynamique de construction et de garantir un renouvellement urbain durable, sain et harmonieux, tenant compte des atouts patrimoniaux de la commune ;

Considérant que le secteur Cousté /Dolet /Guichard /Vignes fait l'objet d'une mutation urbaine engagée, dont les orientations générales sont intégrées au PLU ;

Considérant la volonté de la commune de poursuivre le projet de promenades urbaines inter quartiers et de redécouverte de la Bièvre, notamment par l'aménagement d'une promenade de la Bièvre en continuité avec les aménagements déjà réalisés ces dernières années ;

Considérant la nécessité de se donner le temps d'étudier la compatibilité et la cohérence entre ces projets d'aménagements et les projets de constructions ou travaux d'initiative privée qui pourraient être de nature à les compromettre ;

Sur avis favorable du Conseil municipal en date du 14 avril 2022,

Entendu le rapport de M. Camille Vielhescaze,

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve la prise en considération du projet d'aménagement sur le secteur Cousté/ Dolet/Guichard/Vignes en application de l'article L.424-1 du code de l'urbanisme, dont le périmètre est délimité sur le plan annexé à la présente délibération.
2. Approuve le périmètre de prise en considération tel que délimité par le plan et la liste des parcelles en annexe.
3. Précise qu'il pourra être sursis à statuer sur toute demande d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse l'opération d'aménagement ou les travaux publics dans les conditions prévues à l'article L.424-1 du Code de l'Urbanisme par l'autorité compétente.
4. Précise que la présente délibération et ses annexes seront jointes aux annexes du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cachan.
5. Précise qu'ampliation de la présente délibération sera faite à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à l'Unité départementale du Val-de-Marne de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports.
6. Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle – 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil territorial pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).
7. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 95

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 31 mai 2022 ayant été publiée le 31 mai 2022



A Vitry-sur-Seine, le 27 mai 2022
Le Président

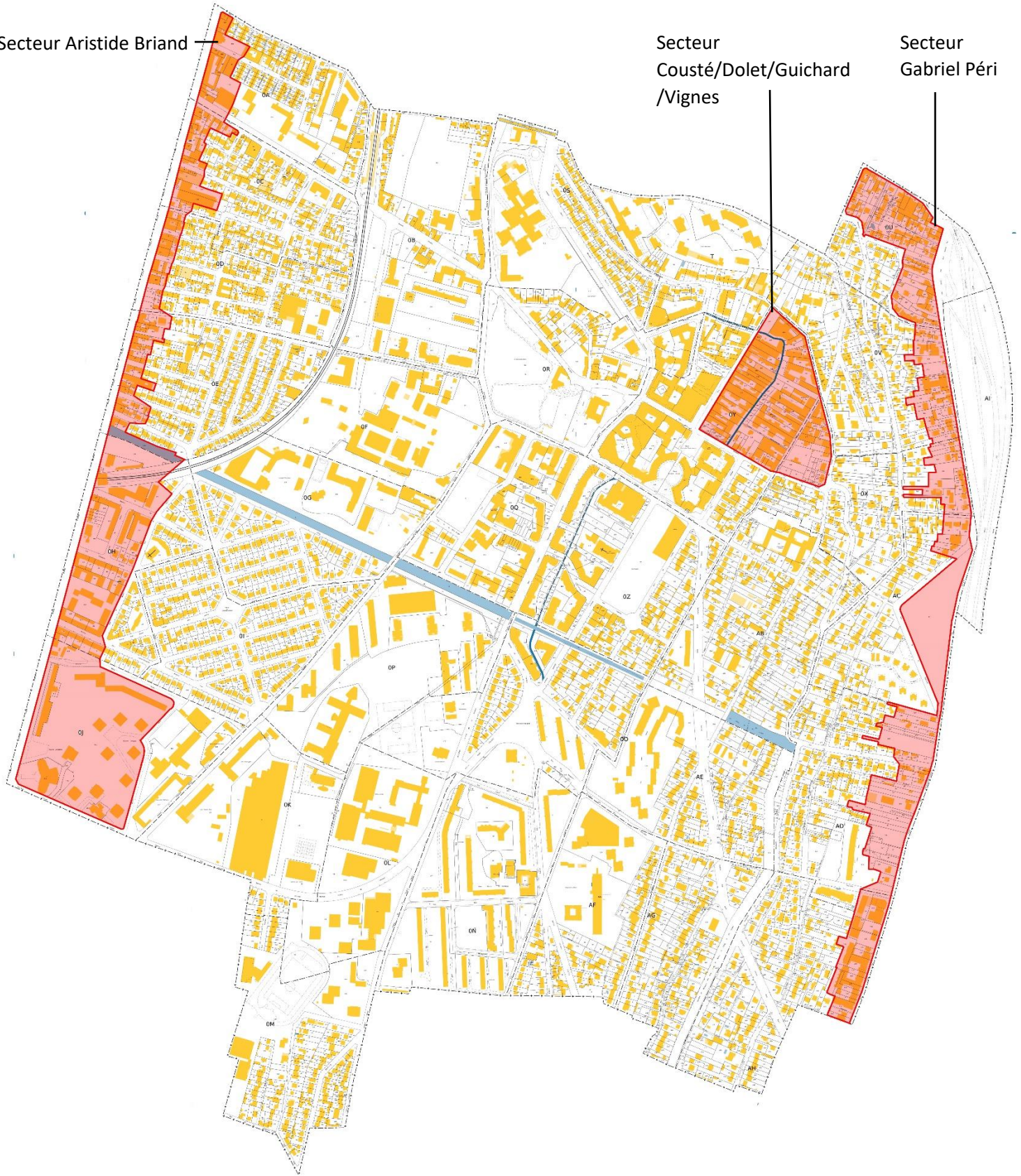
Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

Secteur Aristide Briand

Secteur
Cousté/Dolet/Guichard
/Vignes

Secteur
Gabriel Péri



SECTEUR COUSTE DOLET

Référence	Adresse
940016 Y0068	0049 RUE GUICHARD 94230 CACHAN
940016 Y0070	0049 RUE GUICHARD 94230 CACHAN
940016 Y0071	0049 RUE GUICHARD 94230 CACHAN
940016 Y0074	0039 RUE GUICHARD 94230 CACHAN
940016 Y0076	0033 RUE GUICHARD 94230 CACHAN
940016 Y0077	0031 RUE GUICHARD 94230 CACHAN
940016 Y0078	0029 RUE GUICHARD 94230 CACHAN
940016 Y0080	0076 B RUE ETIENNE DOLET 94230 CACHAN
940016 Y0090	0058 RUE ETIENNE DOLET 94230 CACHAN
940016 Y0091	0056 RUE ETIENNE DOLET 75006 CACHAN
940016 Y0094	0048 RUE ETIENNE DOLET 94230 CACHAN
940016 Y0097	0042 RUE ETIENNE DOLET 94230 CACHAN
940016 Y0098	0040 RUE ETIENNE DOLET 94230 CACHAN
940016 Y0099	0038 RUE ETIENNE DOLET 94230 CACHAN
940016 Y0103	0001 RUE COUSTE 94230 CACHAN
940016 Y0105	0005 RUE COUSTE 94230 CACHAN
940016 Y0106	0007 RUE COUSTE 94230 CACHAN
940016 Y0109	0013 RUE COUSTE 94230 CACHAN
940016 Y0110	0015 RUE COUSTE 94230 CACHAN
940016 Y0111	0017 RUE COUSTE 94230 CACHAN
940016 Y0112	0019 RUE COUSTE 94230 CACHAN
940016 Y0113	0021 RUE COUSTE 94230 CACHAN
940016 Y0114	0023 RUE COUSTE 92200 CACHAN
940016 Y0115	0025 RUE COUSTE 94230 CACHAN
940016 Y0116	0027 RUE COUSTE 94230 CACHAN
940016 Y0117	0029 RUE COUSTE 94230 CACHAN
940016 Y0118	0031 RUE COUSTE 94230 CACHAN
940016 Y0119	0033 RUE COUSTE 94230 CACHAN
940016 Y0120	0035 RUE COUSTE 94230 CACHAN
940016 Y0168	0011 RUE COUSTE 75005 CACHAN
940016 Y0169	RUE COUSTE 94230 CACHAN
940016 Y0326	0066 RUE ETIENNE DOLET 94230 CACHAN
940016 Y0328	0025 RUE GUICHARD 94230 CACHAN
940016 Y0329	0043 RUE GUICHARD 94230 CACHAN
940016 Y0334	0021 RUE GUICHARD 94230 CACHAN
940016 Y0336	0027 RUE GUICHARD 94230 CACHAN
940016 Y0338	0037 RUE GUICHARD 94230 CACHAN
940016 Y0448	0044 RUE ETIENNE DOLET 94230 CACHAN
940016 Y0449	0044 RUE ETIENNE DOLET 94230 CACHAN
940016 Y0450	0003 RUE COUSTE 94230 CACHAN
940016 Y0451	0003 RUE COUSTE 94230 CACHAN
940016 Y0480	0070 RUE ETIENNE DOLET 94230 CACHAN
940016 Y0482	0052 RUE ETIENNE DOLET 94230 CACHAN
940016 Y0483	0052 RUE ETIENNE DOLET 92200 CACHAN
940016 Y0487	0068 RUE ETIENNE DOLET 94230 CACHAN
940016 Y0488	0068 RUE ETIENNE DOLET 94230 CACHAN
940016 Y0489	0068 RUE ETIENNE DOLET 94230 CACHAN

940016	Y0495	0030 RUE ETIENNE DOLET 92400 CACHAN
940016	Y0496	0034 RUE ETIENNE DOLET 92120 CACHAN
940016	Y0497	0036 RUE ETIENNE DOLET 94230 CACHAN
940016	Y0500	0066 RUE ETIENNE DOLET 94230 CACHAN
940016	Y0501	0066 RUE ETIENNE DOLET 94230 CACHAN
940016	Y0502	0066 RUE ETIENNE DOLET 94230 CACHAN
940016	Y0503	0062 RUE ETIENNE DOLET 94230 CACHAN
940016	Y0504	0070 RUE ETIENNE DOLET 94230 CACHAN
940016	Y0505	0070 RUE ETIENNE DOLET 94230 CACHAN
940016	Y0506	0070 RUE ETIENNE DOLET 94230 CACHAN
940016	Y0515	0070 RUE ETIENNE DOLET 94230 CACHAN
940016	Y0516	0070 RUE ETIENNE DOLET 94230 CACHAN
940016	Y0517	0072 RUE ETIENNE DOLET 94230 CACHAN
940016	Y0518	0072 RUE ETIENNE DOLET 94230 CACHAN
940016	Y0519	0074 RUE ETIENNE DOLET 94230 CACHAN
940016	Y0520	0074 RUE ETIENNE DOLET 94230 CACHAN
940016	Y0521	0076 RUE ETIENNE DOLET 94230 CACHAN
940016	Y0522	0076 RUE ETIENNE DOLET 94230 CACHAN
940016	Y0523	0076 RUE ETIENNE DOLET 94230 CACHAN
940016	Y0530	0009 RUE COUSTE 94230 CACHAN
940016	Y0531	0009 RUE COUSTE 94230 CACHAN
940016	Y0532	0009 RUE COUSTE 31130 CACHAN
940016	Y0541	0060 RUE ETIENNE DOLET 92120 CACHAN
940016	Y0542	0060 RUE ETIENNE DOLET 94230 CACHAN
940016	Y0543	0060 RUE ETIENNE DOLET 94230 CACHAN
940016	Y0544	0060 RUE ETIENNE DOLET 94230 CACHAN
940016	X0001	0083 RUE ETIENNE DOLET CACHAN
940016	X0006	0093 RUE ETIENNE DOLET 92170 CACHAN
940016	X0007	0012 RUE DES VIGNES 94230 CACHAN
940016	X0008	0014 RUE DES VIGNES 94230 CACHAN
940016	X0010	0095 RUE ETIENNE DOLET 69500 CACHAN
940016	X0016	0001 RUE FELIX CHOPLIN 69500 CACHAN
940016	X0017	0101 RUE ETIENNE DOLET 69500 CACHAN
940016	X0133	0087 RUE ETIENNE DOLET 94230 CACHAN
940016	X0169	0099 RUE ETIENNE DOLET 69500 CACHAN
940016	X0225	0089 RUE ETIENNE DOLET 94230 CACHAN
940016	X0226	0008 RUE DES VIGNES 94230 CACHAN
940016	X0274	0091 RUE ETIENNE DOLET 92170 CACHAN
940016	X0275	0010 RUE DES VIGNES 92170 CACHAN
940016	X0289	0006 RUE DES VIGNES 94230 CACHAN
940016	X0305	0085 RUE ETIENNE DOLET 75017 CACHAN
940016	X0333	0022 RUE DES VIGNES 75007 CACHAN
940016	X0334	0022 RUE DES VIGNES 75007 CACHAN
940016	X0335	0022 RUE DES VIGNES 92350 CACHAN
940016	X0337	0020 RUE DES VIGNES 75007 CACHAN
940016	X0338	0020 RUE DES VIGNES 75007 CACHAN
940016	X0339	0016 RUE DES VIGNES 75007 CACHAN
940016	X0340	0016 RUE DES VIGNES 75007 CACHAN
940016	X0352	0003 RUE FELIX CHOPLIN 69500 CACHAN

940016	X0353	0003 RUE FELIX CHOPLIN 75007 CACHAN
940016	X0354	0022 RUE DES VIGNES 92350 CACHAN
940016	X0355	0022 RUE DES VIGNES 69500 CACHAN
940016	X0356	0016 RUE DES VIGNES 69500 CACHAN
940016	X0357	0016 RUE DES VIGNES 75007 CACHAN
		SURPERFICIE SECTEUR